

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 10 janvier 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Léo Lelièvre, maire
 MMES Nadine Lelièvre, conseillère
 Murielle Couture, conseillère
 MM. Réjean Desbois, conseiller
 Réal Roussy, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2017-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 8, 13, 15 et 22 décembre 2016
- 4- Correspondance
- 5- Liste du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des taxes et autres comptes dus et liste des ventes pour taxes
- 7- Mandat notaire – Vente pour taxes
- 8- Mandat directeur général – Vente pour taxes
- 9- Mise en demeure M. Florian Hautcoeur
- 10- Jeux de babette
- 11- Nomination d'un premier répondant
- 12- Autres sujets : Délai pour l'adoption du plan et des règlements d'urbanisme
 Club les sentiers du Rocher-Percé – Demande de passage sur
 la route Saint-Paul
 Demande des employés
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point autres sujets ouvert.

2017-01-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8, 13, 15 ET 22 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 8, 13, 15 et 22 décembre 2016 tels que rédigés.

2017-01-003

CORRESPONDANCE

Le maire et le directeur général informent les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de décembre 2016 et janvier 2017.

2017-01-004

LISTE DES COMPTES DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET RAPPORT DES SALAIRES NETS

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de décembre 2016.

2017-01-005

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2016.

2017-01-006

LISTE DES TAXES ET AUTRES COMPTES DUS ET LISTE DES VENTES POUR TAXES

Le directeur général dépose la liste des taxes et autres comptes dus et la liste des ventes pour taxes au 10 janvier 2017.

Il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal fait vendre les immeubles dont les taxes municipales 2015 sont dues plus la totalité des intérêts qui ne seront pas payés avant le 3 février 2017, sauf le matricule 0965 09 1036. Si ces contribuables acquittent leurs taxes municipales de l'année 2015 avant la date ci-dessus mentionnée, ils pourront prendre un arrangement avec le directeur général et ou la directrice générale adjointe pour les taxes 2016.

2017-01-007

MANDAT NOTAIRE – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à requérir les services d'un notaire pour effectuer les recherches au bureau de la publicité concernant les immeubles mis en vente pour taxes.

2017-01-008

MANDAT DIRECTEUR GÉNÉRAL – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général à acquérir, pour et au nom de la Municipalité, les immeubles de la municipalité mis en vente pour taxes en 2017 pour le montant des taxes et autres comptes dus plus les intérêts et les frais.

2017-01-009

MISE EN DEMEURE M. FLORIAN HAUTCOEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une mise en demeure de monsieur Florian Hautcoeur ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal ne rembourse pas le montant demandé dans la mise en demeure puisque les taxes municipales selon l'article 2925 du Code civil du Québec et l'article 251 de la Loi sur la fiscalité prévoient qu'une réclamation se prescrit par trois ans.

2017-01-010

JEUX DE BABETTE

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal entérine la demande d'un montant de 500 \$ pour l'achat de jeux de babette au Réseau en développement social Rocher-Percé dans le volet soutien aux projets de loisir communautaire.

QUE l'excédent des coûts d'achat des jeux de babette soit payé par la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2017-01-011

NOMINATION D'UN PREMIER RÉPONDANT

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal nomme monsieur Alex Cyr Larocque pour agir à titre de premier répondant.

2017-01-012

DÉLAI POUR L'ADOPTION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un délai jusqu'au 1er septembre 2017 pour adopter le plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2017-01-013

CLUB LES SENTIERS DU ROCHER-PERCÉ – DEMANDE DE PASSAGE SUR LA ROUTE SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT QUE le Club les sentiers du Rocher-Percé désire passer sur le fossé et sur une partie de l'accotement de la route Saint-Paul pour que les motoneigistes de Sainte-Thérèse-de-Gaspé puissent rejoindre le sentier fédéré ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le Club les sentiers du Rocher-Percé à passer sur le fossé ainsi que sur 2 mètres de l'accotement de la route Saint-Paul afin de tracer un sentier pour les motoneiges pour que ces dernières puissent se rendre au sentier fédéré à partir du Chalet le pont rouge.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'acceptation de la Ville de Percé, puisque c'est la Ville de Percé qui a la responsabilité de l'entretien de cette route durant la période hivernale.

2017-01-014

DEMANDE DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE messieurs Stéphane Leblanc et Jacques Lamarre ont demandé que la modification du pourcentage de vacances accordée en novembre 2016 soit rétroactive sur 7 ans et que monsieur Maxime Berthelot demande de modifier son entente concernant les heures travaillées ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde la rétroactivité du pourcentage de vacances pour une période de trois ans et autorise le directeur général à modifier l'entente de M. Maxime Berthelot.

QUE le montant pour payer cette dépense soit pris à même le surplus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 : 45 heures et elle s'est terminée à 19 : 48 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2017-01-015

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Réal Roussy à 19 : 49 heures.

Léo Lelièvre, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »